

Informations de base	
2001/2618(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Recommandation du Parlement européen sur les sanctions pénales et le droit communautaire	
Subject 8.50.01 Application du droit de l'Union européenne	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2618(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 101o-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0336/2001	15/11/2001	
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0337/2001	15/11/2001	
Proposition de résolution		B5-0707/2001	15/11/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0602/2001 JO C 140 13.06.2002, p. 0379-0524 E	15/11/2001	Résumé

Recommandation du Parlement européen sur les sanctions pénales et le droit communautaire

2001/2618(RSP) - 15/11/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

La recommandation adoptée par le Parlement européen demande que la compétence pour l'ensemble des domaines d'action définis à l'art. 29 du traité sur l'Union européenne, ou à tout le moins des compétences relatives aux mesures dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale ayant des incidences transfrontalières à l'intérieur de l'Union européenne (et en particulier au rapprochement, le cas échéant), soit transférée au titre IV du traité CE. Le Parlement invite la Commission, ou un ou plusieurs États membres, à présenter, pour avis, une initiative au Parlement européen et, pour adoption à l'unanimité, au Conseil européen à Laeken (décembre 2001).